

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024-187 du 21 novembre 2024

Objet : Arrêté interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à partir du 21 novembre 2024.

Madame le Maire de la commune de Vouvray,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à Vouvray au regard des conditions météorologiques.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès aux terrains d'honneur du stade Pierre Lothion sera interdit à partir du 21 novembre 2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au district de la Fédération Française de football, au collège Gaston Huet à Vouvray, à l'USLV, au club de l'entreprise Proludic ainsi qu'au club de l'entreprise des laboratoires Chemineau aux fins d'annulation des matchs.

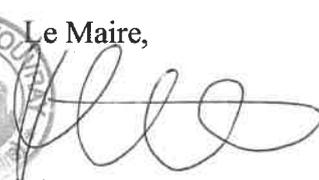
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 21/11/2024

Fait à Vouvray, le 21 novembre 2024

Le Maire,

Brigitte PINEAU